



Assemblée générale

Distr. générale
23 décembre 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Points 134 et 20 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Nouveau Programme pour les villes

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/71/L.23

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteuse : M^{me} Diana Minyi Lee (Singapour)

1. À ses 22^e et 23^e séances, les 15 et 23 décembre 2016, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état présenté par le Secrétaire général (A/71/L.23) concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/71/L.23 (A/C.5/71/15). À la 22^e séance, le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a présenté le rapport correspondant du Comité consultatif (A/71/687). La Commission était saisie du projet de décision (A/C.5/71/L.16, sect. D) déposé par sa présidente à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de l'Inde (voir par. 3).

2. Les déclarations et observations faites au cours du débat de la Commission sur cette question sont consignées dans les comptes rendus analytiques de ces séances¹.

¹ A/C.5/71/SR.22 et A/C.5/71/SR.23.



Décision de la Cinquième Commission

3. Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires², la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution A/71/L.23, il faudra inscrire des crédits supplémentaires de 254 300 dollars des États-Unis au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 500 300 dollars au chapitre 15 (Établissements humains) et 15 900 dollars au chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017, qui seront imputés sur le fonds de réserve.

¹ A/C.5/71/15.

² A/71/687.